

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 952

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Paysans sous influence

Faut-il refuser l'initiative des petits paysans parce qu'elle est sponsorisée par la maison Denner? A l'évidence non: on vote sur un texte. Malheureusement, le Conseil fédéral et les ténors de l'Union suisse des paysans utilisent à fond l'image suspecte de la maison Denner pour couler l'initiative. Cela les dispense de discuter sérieusement de l'initiative, des problèmes qu'elle soulève et des solutions qu'elle préconise.

Les raisons du soutien

Denner soutient l'initiative pour des raisons qui lui sont propres. La plus plausible tient au fait que cette jeune chaîne commerciale ne bénéficie d'aucun contingent d'importation pour les productions agricoles étrangères, notamment pour le vin. Denner ne supporte pas de devoir passer par les importateurs «officiels» en leur abandonnant à chaque tomate ou à chaque litre une part du bénéfice. Denner veut en finir avec ces «paysans de salon» qui peuvent s'enrichir sans rien produire, du seul fait qu'ils ont le droit d'importer.

Effectivement, l'initiative des petits paysans rétablirait quelque justice dans ce domaine, puisque toutes les maisons commerciales se retrouveraient sur pied d'égalité: tout importateur serait tenu de prendre en charge une proportion de la production du pays, de telle manière que l'écoulement des produits suisses soit assuré à des prix couvrant les frais réels.

On aurait préféré que Denner SA s'en tienne à cet argument, plutôt que de simuler l'amour des petits paysans. On regrette surtout que Denner veuille faire croire qu'on peut à la fois protéger les petits paysans et les consommateurs tout en ménageant l'environnement, et en améliorant la position de la Suisse face au GATT. Certains conflits d'intérêts sont inéluctables, et il est malsain de vouloir les dissimuler. Il faut

commencer par admettre ceci: si la Suisse veut maintenir sa paysannerie familiale, améliorer la qualité des produits tout en réduisant les subventions à l'agriculture, il faut s'attendre à certaines augmentations des prix à la consommation.

La malédiction des paysans

Denner devrait au moins reconnaître que les bas prix des denrées alimentaires qu'on trouve sur le marché mondial tiennent notamment à deux facteurs: les bas revenus des agriculteurs de la plupart des pays étrangers et l'industrialisation très poussée de l'agriculture de certains pays développés comme les Etats-Unis ou les Pays-Bas. C'est dire que les bas prix dont bénéficierait Denner sur les produits importés résulteraient exactement de ce que l'initiative veut combattre sur le plan suisse: l'agro-business et les fabriques d'animaux. La libre concurrence sur le marché agricole mondial est une malédiction pour tous les paysans, qu'elle réduit à des revenus de misère, puis à la disparition devant l'agro-business.

Cela étant admis, l'initiative des petits paysans reste digne d'être soutenue. Si les publicistes de Denner sont maladroits, les ténors de l'USP sont malhonnêtes. Ils ne se vantent pas d'être largement financés par les importateurs suisses, ni d'inventer à l'initiative des effets terrifiants qu'elle n'aurait en aucun cas. L'USP a révélé, au cours de cette campagne, qu'elle veut relever le défi de la concurrence mondiale, donc qu'elle accepte de participer à la destruction mondiale des paysages et des équilibres naturels. Une «population agricole forte», aux yeux de l'USP, n'est pas une population paysanne nombreuse, mais une population d'exploitants encaissant les plus gros bénéfices possibles.

Peut-être est-il abusif de faire un tel procès d'intention aux représentants patentés de l'agriculture

suisse. Il n'est pas exclu, en effet, qu'ils soient de bonne foi. Mais alors, cela signifierait qu'ils répètent ce que le pouvoir économique des grandes banques et de l'industrie d'exportation leur demande de dire. Cette obéissance leur garantit les subventions que les partis bourgeois leur votent, année après année, les yeux mi-clos.

Dépossédées du pouvoir de défendre leurs intérêts de manière autonome, les grandes organisations paysannes suisses laissent réduire leurs effectifs. Jusqu'au jour où les paysans seront devenus quantité négligeable dans ce pays. Ce jour-là, ils n'auront plus le moindre poids politique: on pourra tranquillement les sacrifier. Et ce jour-là est pour bientôt.

L'initiative des petits paysans n'est peut-être pas de taille à maintenir à la fois la productivité de l'agriculture suisse, la stabilité du monde rural et le charme de nos campagnes. Mais elle est, dans le paysage politique actuel, l'unique moyen d'éliminer les plus grosses contradictions de notre politique agricole en réservant l'aide fédérale aux paysans qui en ont vraiment besoin.

Et si Denner en profite, tant pis pour Migros.

Laurent Rebeaud

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Laurent Rebeaud est conseiller national écologiste.

Les sous-titres sont de la rédaction.

EN BREF

Trouvé et traduit d'un contrat d'apprentissage de jardinier dans la campagne bernoise, datant de 1945: «L'apprenti ne doit pas faire partie d'une société pendant l'apprentissage. Le chœur d'église fait exception». Liberté, liberté chérie!

En raison des contestations concernant un député nationaliste, les élections au Grand conseil bâlois de janvier 1988 ne sont pas encore validées. Malgré cela, les décisions de ce conseil sont valables...